

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

OPTILIT 30

Type(s) de produit

TP03: Hygiène vétérinaire

Numéro d'autorisation: BE2024-0001-00-00 1-2

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: BE-0031595-0003

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	OPTILIT 30
---------------------------------	------------

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	CARMEUSE EUROPE S.A.
	Adresse	Boulevard de Lauzelle , 65 1348 Ottignies Louvain-La-Neuve Belgique
Numéro de l'autorisation		BE2024-0001-00-00 1-2
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		BE-0031595-0003
Date de l'autorisation		04/06/2024
Date d'expiration de l'autorisation		25/12/2033

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Carmeuse Europe S.A.
Adresse du fabricant	Boulevard de Lauzell 651348 Ottignies Louvain-La-Neuve Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Carmeuse Europe S.A. site 1: 215 route d'Arras 62320 Bois Bernard France Carmeuse Europe S.A. site 2: závod Vápenka Mokrý,Mokrý 359,664 04 Mokrý Tchéquie Carmeuse Europe S.A. site 3: Str Principala 1 337457 Com. Soimus Roumanie Carmeuse Europe S.A. site 4: Valea Mare Privat 117805 Campulung Roumanie Carmeuse Europe S.A. site 5: HRSZ 064/1 7827 Beremend Hongrie Carmeuse Europe S.A. site 6: Rue du Val Notre Dame 300 4520 Moha,Belgium Moha Belgique Carmeuse Europe S.A. site 7: Rue du Château 13a 5300 Seilles Belgique Carmeuse Europe S.A. site 8: závod Vápenka Slavec, Slavec 179 049 11 Slavec Slovaquie Carmeuse Europe S.A. site 9: Nijverheidsstraat 32 2802 AL Gouda Pays-Bas

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Dihydroxyde de calcium/hydroxyde de calcium/chaux vive/chaux hydratée/chaux éteinte
Nom du fabricant	Carmeuse Europe S.A

Adresse du fabricant	Boulevard de Lauzell, 65 1348 Ottignies Louvain-La-Neuve Belgique
Emplacement des sites de fabrication	<p>Carmeuse Europe S.A. site 1: 215 route d'Arras 62320 Bois Bernard France</p> <p>Carmeuse Europe S.A. site 2: závod Vápenka Mokrý, Mokrý 359 664 04 Mokrý Tchèque</p> <p>Carmeuse Europe S.A. site 3: Str Principala 1 337457 Com. Soimus, Roumanie</p> <p>Carmeuse Europe S.A. site 4: Valea Mare Pravat 117805 Campulung Roumanie</p> <p>Carmeuse Europe S.A. site 5: HRSZ 064/1 7827 Beremend Hongrie</p> <p>Carmeuse Europe S.A. site 6: Nijverheidsstraat 32 2802 AL Gouda Pays-Bas</p> <p>Carmeuse Europe S.A site 7: Rue du Val Notre Dame 300 4520 Moha Belgique</p> <p>Carmeuse Europe S.A site 8: Rue du Château 13a 5300 Seilles Belgique</p> <p>Carmeuse Europe S.A site 9: závod Vápenka Slavec, Slavec 179 049 11 Slavec Slovaquie</p>

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Dihydroxyde de calcium/ hydroxyde de calcium/chaux vive/chaux hydratée/chaux éteinte		substance active	1305-62-0	215-137-3	30

2.2. Type(s) de formulation

DP Poudre pour poudrage

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H315: Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H318: Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H335: Peut irriter les voies respiratoires.</p>
Conseils de prudence	<p>P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage..</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.</p> <p>P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau.</p> <p>P261: Éviter de respirer les poussières.</p> <p>P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P501: Éliminer le récipient conformément à la réglementation nationale et régionale.</p> <p>P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.</p> <p>P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P321: Traitement spécifique (voir instructions sur cette étiquette).</p> <p>P332 + P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.</p> <p>P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.</p> <p>P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405: Garder sous clef.</p>

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Utilisation n° 2.3 Désinfection des surfaces intérieures de sols des logements et des véhicules de transport des animaux domestiques – Intérieur – Professionnel

Type de produit	TP03: Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Bactéries Nom commun: autre: Bactéries Stade de développement: autre: Tout Nom scientifique: autre: Levures Nom commun: autre: Levures Stade de développement: autre: Tout Nom scientifique: autre: Champignons Nom commun: autre: Champignons Stade de développement: autre: Tout Nom scientifique: autre: Virus Nom commun: autre: Virus Stade de développement: autre: Tout
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur Le produit est épandu directement sur les sols des lieux hébergeant des animaux par des techniques manuelles ou automatisées. Épandage manuel à la pelle ou semi-automatique à l'aide d'une épandeuse à faible impact.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: Application directe Description détaillée: Prêt à l'emploi 800 g Ca(OH) ₂ / m ² Fréquence dans le bâtiment d'élevage : Avant chaque cycle de production. Fréquence dans les moyens de transport des animaux : Après chaque transport d'animaux. Temps de contact : 48 h
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: - Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: -
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Big Bags ou sacs en vrac : 750 kg Sac en papier : 25 kg

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Le produit est épandu directement sur les sols des bâtiments abritant les animaux et dans les moyens de transport par des techniques manuelles ou automatisées. Épandage manuel à la pelle ou semi-automatique à l'aide d'une épandeuse à faible impact.

A. Sur les sols en béton :

1. Laver l'installation à l'eau courante,
2. Saupoudrer le produit pour recouvrir le sol humide
3. Laisser agir pendant au moins 48 h.

B. Sur les sols en terre battue :

1. Brosser et mouiller le sol,
2. Saupoudrer le produit sur le sol humide
3. Laisser agir pendant au moins 48 h.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Pendant le chargement et l'application du produit et pour l'élimination des sacs vides et du produit après application, il est nécessaire de porter :
 - o un équipement de protection respiratoire avec un FPA d'au moins 40 (masque hermétique couvrant les yeux, le nez, la bouche et le menton selon la norme NF EN149 avec un filtre P3) ;
 - o des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit) ;
 - o une combinaison de protection (le matériau de la combinaison est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit).
- Lors de l'utilisation de Big Bags (750 kg), le chargement du produit et l'élimination des sacs vides doivent se faire à l'aide d'un chariot élévateur ou d'un chargeur à bras télescopique (équipé d'une cabine fermée).
- Lors du chargement de petits sacs (25 kg), bien vider les sacs pour éviter d'avoir de la poudre restante.
- Pour éliminer les petits sacs vides, les humidifier et les plier soigneusement afin d'éviter tout déversement.
- Les animaux ne doivent pas être présents pendant toute la durée du traitement.
- Eliminer les résidus de produit biocide présents au sol en balayant soigneusement avant le retour des animaux.
- Couvrir ou retirer les aliments pour animaux et l'eau d'abreuvement lors de l'application du produit.
- Ne pas appliquer le produit si les rejets provenant des bâtiments d'élevage, des zones de stockage du fumier/ du lisier ou des zones de désinfection des moyens de transport pour animaux peuvent être envoyés vers une station d'épuration des eaux usées ou un autre environnement aquatique.

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

- Après traitement, éliminer la chaux par brossage. Collecter les déchets secs et les recycler comme matériau de chaulage agricole ou éliminer les déchets secs conformément aux réglementations nationales et régionales en vigueur.
- Uniquement pour le transport des animaux : après brossage, rincer et nettoyer le véhicule.

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Utilisation n° 2.4 Désinfection des sols des enclos extérieurs des animaux – Extérieur – Professionnel

Type de produit	TP03: Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Bactéries Nom commun: autre: Bactéries Stade de développement: autre: Tout Nom scientifique: autre: Levures Nom commun: autre: Levures Stade de développement: autre: Tout Nom scientifique: autre: Champignons Nom commun: autre: Champignons Stade de développement: autre: tout Nom scientifique: autre: Virus Nom commun: autre: Virus Stade de développement: autre: tout
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur Extérieur. Le produit est épandu directement sur les surfaces (sols) des enclos des animaux par des techniques manuelles ou automatisées. Épandage manuel à la pelle ou semi-automatique à l'aide d'une épandeuse à faible impact.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: Application directe Description détaillée: Prêt à l'emploi 800 g Ca(OH) ₂ /m ² Temps de contact : 48 heures Fréquence : Deux applications par an au maximum
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: - Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: -
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	

	Big Bags ou sacs en vrac : 750 kg Sac en papier : 25 kg
--	--

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Brosser et mouiller le sol avant application du produit.
- Au début d'un cycle de production, épandre le produit sur le sol puis mouiller.
- Laisser agir au moins 48 h avant de faire revenir les animaux.
- Ne pas appliquer en cas de vent ou de pluie

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.2.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Pendant le chargement et l'application du produit et pour l'élimination des sacs vides et du produit après application, il est nécessaire de porter :
 - o un équipement de protection respiratoire avec un FPA d'au moins 40 (masque hermétique couvrant les yeux, le nez, la bouche et le menton selon la norme NF EN149 avec un filtre P3) ;
 - o des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit) ;
 - o une combinaison de protection (le matériau de la combinaison est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit).
- Lors de l'utilisation de Big Bags (750 kg), le chargement du produit et l'élimination des sacs vides doivent se faire à l'aide d'un chariot élévateur ou d'un chargeur à bras télescopique (équipé d'une cabine fermée).
- Lors du chargement de petits sacs (25 kg), bien vider les sacs pour éviter d'avoir de la poudre restante.
- Pour éliminer les petits sacs vides, les humidifier et les plier soigneusement afin d'éviter tout déversement.
- Les animaux ne doivent pas être présents pendant toute la durée du traitement.
- Éliminer les résidus de produit biocide présents au sol en balayant soigneusement avant le retour des animaux.
- Couvrir ou retirer les aliments pour animaux et l'eau d'abreuvement lors de l'application du produit.
- Ne pas dépasser deux applications par an.

4.2.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

4.2.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

- Se conformer aux consignes d'utilisation.
- Informer le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.
- Respecter les conditions d'utilisation du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc.).
- Se référer au plan d'hygiène en place pour garantir l'efficacité requise.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Pour le balayage des résidus de produit au sol avant le retour des animaux, porter les mêmes EPR et EPI que ceux requis pour l'utilisateur professionnel.
- Ne pas laisser les personnes à proximité (notamment les collègues ou les enfants) ni les animaux de compagnie pénétrer dans la zone de traitement pendant toute la durée du traitement (y compris le chargement, l'application, l'élimination des sacs vides, le temps d'action et l'élimination ultérieure du produit biocide et des résidus au sol).
- Utiliser uniquement dans une zone bien ventilée.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. En cas de symptômes : Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON (070 245 245) ou un médecin.

- EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Ensuite, enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer à rincer la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON (070 245 245) ou un médecin.

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Informations destinées au personnel de soins de santé/médecin : Rincer également les yeux à plusieurs reprises pendant le trajet jusque chez le médecin en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas rejeter le produit inutilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ni dans les égouts.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage (...) et tous les autres déchets, conformément à la réglementation nationale et régionale.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 2 ans.
- Protéger de l'humidité.
- Tenir à l'écart des acides.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

- Le demandeur doit fournir des indications d'application du produit (dilution, quantité appliquée sur les surfaces, etc.) sur l'étiquette afin de garantir l'efficacité du produit pendant son application.